

Nb de conseillers en exercice	10
Nb de conseillers présents	9
Nb de suffrages exprimés	10

COMMUNE DE PRUNIERES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance n°4 du 22 mai 2023
Délibération n°2 de la séance (2023-30)

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Prunières s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VERRIER, Maire ;

Étaient présents : Jacques BILLON-TYRARD, Michel DE RANCOURT, Robert FRAYSSINES, Martine MARSEILLE, Elisabeth MEYNET, Céléna MONDON, Evelyne PALMAS, Annie SOLDADO, Jean-Luc VERRIER

Étaient absents ou représentés : Pierre DOUSSOT a donné pouvoir à Michel De RANCOURT,

Secrétaire de séance : Michel De RANCOURT

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 mai 2023

Objet : Subventions aux associations

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les demandes de subventions reçues des associations communales pour l'année 2023 :

Nom de l'association	Nature de la demande/ Action de l'association	Demande de subvention 2023	Rappel Montant subvention versée en 2022
Club sportif et de loisirs de la gendarmerie de Gap	Evènement : Organisation fête du miel	600,00 €	-
Aventure musicale (Prunières)	Fonctionnement : soutenir l'action de pratique, diffusion, promotion de la musique contemporaine	Non chiffrée	-
Agriavance	Evènement : Foire agricole 27 mai 2023	150,00 €	150,00 €
APF handicap (Gap)	Fonctionnement : défense et soutien des personnes en situation de handicap	Non chiffrée	Demande rejetée
Prunières Sport Loisirs	Fonctionnement	700,00 €	600,00 €
ACCA Diane de Rambert	Fonctionnement	300,00 €	300,00 €
Au Ptit Four des Gourres	Fonctionnement et évènement du 9 juillet 2023	600,00 €	600,00 €
Association pour adultes et jeunes handicapés 04 (reconnue d'intérêt général)	Fonctionnement : soutien aux familles et jeunes en situation de handicap	500,00 €	Demande rejetée

Accusé de réception en préfecture
005-210501060-20230522-2023-30-DE
Date de réception préfecture : 31/05/2023

Les Restaurants du cœur (relais Hautes-Alpes, Gap)	Aide alimentaire et aide aux personnes	Non chiffrée	300,00 €
SCIC Hé Le'Ale'A			1 300,00 €
Ligue contre le cancer	Fonctionnement	1000,00 €	-
Association nationale de patients des sclérosés en plaques	Fonctionnement	Non chiffrée	Demande rejetée
Ski Club Réallon	Fonctionnement	250,00 €	250,00 €
AMF Téléthon	Fonctionnement et événement des 2 et 3 décembre 2023	Non chiffrée	-
Solidarités paysans (Sisteron)	Accompagnement technique, juridique et social des paysans face aux crises économiques	Non chiffrée	Demande rejetée
Secours populaire français (comité d'Embrun)	Fonctionnement : accompagnement et soutien aux familles démunies de la Communauté de communes Serre-Ponçon et de familles ukrainiennes	300,00 €	-
Lycée professionnel Poutrain (Saint Jean Saint Nicolas)	Fonctionnement : aide à la rénovation des chambres de l'internat	Non chiffrée	Demande rejetée
Sport Culture fête toupinoise	Fonctionnement et événements (5 marchés nocturnes + 1 journée du patrimoine les 16 et 17 septembre)	300,00 € fonctionnement+ 1100,00 € événements	1300,00 €
Office national des combattants et victimes de guerre des Hautes-Alpes	Fonctionnement : actions de solidarité et de mémoire en faveur des combattants, des victimes de guerre et d'acte de terrorisme, aide aux familles et victimes	Non chiffrée	-
Association de prévention routière	Fonctionnement	350,00 €	-

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Vote les subventions suivantes :
 - Club sportif et de loisirs de la gendarmerie de Gap : 300,00 € dans le cadre de la fête du miel
9 voix Pour- 1 abstention (Madame Elisabeth Meynet arrivée en cours de séance) - 0 voix contre
 - Aventure musicale : 300,00 € pour le fonctionnement et 300,00 € sous réserve de l'animation de la fête patronale

9 voix Pour- 1 abstention (Madame Elisabeth Meynet arrivée en cours de séance) - 0 voix contre

- Agriavance : sous réserve de la réalisation de la foire agricole 2023 : 150,00 €

9 voix Pour- 1 abstention (Madame Elisabeth Meynet arrivée en cours de séance) - 0 voix contre

- Prunières Sport Loisirs : 300,00 € pour le fonctionnement et 400,00 € sous réserve de l'animation de la fête patronale

9 voix Pour- 1 abstention (Madame Elisabeth Meynet arrivée en cours de séance) - 0 voix contre

- ACCA Diane de Rambert : 300,00 € pour le fonctionnement

9 voix Pour- 1 abstention (Madame Elisabeth Meynet arrivée en cours de séance) - 0 voix contre

- Au Ptit Four les Gourres : 300,00 € pour le fonctionnement et 300,00 € sous réserve de la réalisation de la fête des Gourres

9 voix Pour- 1 abstention (Madame Elisabeth Meynet arrivée en cours de séance) - 0 voix contre

- Les Restaurants du cœur (relais Hautes-Alpes, Gap) : 300,00 €

9 voix Pour- 1 abstention (Madame Elisabeth Meynet arrivée en cours de séance) - 0 voix contre

- SCIC Hé Le'Ale'A : 300,00 € par concert estival organisé dans le même cadre que les années précédentes

9 voix Pour- 1 abstention (Madame Elisabeth Meynet arrivée en cours de séance) - 0 voix contre

- Ski Club de Réallon : 250,00 €

9 voix Pour- 1 abstention (Madame Elisabeth Meynet arrivée en cours de séance) - 0 voix contre

- Sport Culture Fête Toupinoise : 300,00 € pour le fonctionnement, 600,00 € sous réserve de la réalisation des 5 marchés nocturnes estivaux, 500 € sous réserve de l'organisation des journées du patrimoine sur la commune

Madame Martine MARSEILLE quitte la salle et ne participe pas au vote.

8 voix Pour- 1 abstention (Madame Elisabeth Meynet arrivée en cours de séance) - 0 voix contre

Rejette les demandes de subventions suivantes à 9 voix Pour- 1 abstention (Madame Elisabeth Meynet arrivée en cours de séance) - 0 voix contre

- APF Handicap
 - Association pour adultes et jeunes handicapés 04
 - Ligue contre le cancer
 - Association nationale de patients des sclérosés en plaques
 - AMF Téléthon
 - Solidarité Paysans
 - Secours populaire français
 - Lycée professionnel Poutrain
 - Office national des combattants et victimes de guerre des Hautes-Alpes
 - Association de prévention routière.
- Dit que les subventions pour les événements ne sont dues que si les événements sont effectivement réalisés ;
- Autorise le Maire à réaliser les versements susvisés ;
- Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2023 à l'article 6574.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus ont signé tous les membres présents.
Pour extrait conforme au registre lequel est dûment signé.

Le Secrétaire de séance
Michel De RANCOURT



Prunières, le 31 mai 2023

Le Maire
Jean-Luc VERRIER

Accusé de réception en préfecture
005-210501050-20230522-2023-30-DE
Date de réception préfecture : 31/05/2023